



La lutte régionale contre les mouches des fruits en Afrique subsaharienne

Lettre d'information 2009

N°4, octobre 2009

Editorial

Sommaire :

- Editorial
- La Déclaration de Bamako sur le plan d'action contre la mouche des fruits pour Afrique de l'Ouest
- Suivi de population de mouches des fruits et techniques de lutte intégrée en vergers de manguiers au Sénégal
- Recherches sur les mouches des fruits à l'ICIPE
- Des interceptions 2009 en hausse dans l'UE

Retrouvez tous les numéros de la lettre d'information sur www.coleacp.org

Cette lettre du COLEACP et du CIRAD est destinée à l'information de tous les opérateurs publics et privés concernés par la problématique des mouches phytophages en Afrique. En contribuant à la coordination des initiatives, elle vise à apporter aux filières agricoles des solutions fondées scientifiquement et économiquement. Elle est publiée avec l'assistance de l'OMC/FANDC.

La tenue à Bamako en septembre 2009 de la réunion des partenaires techniques et financiers pour accompagner le plan d'action régional de lutte « coordonnée » contre la mouche des fruits a connu un grand succès. Il faut dire que cette réunion, co-organisée par la CEDEAO et le FANDC (OMC, BM, OIE, FAO, OMS), s'inscrit dans une dynamique régionale de mise en œuvre de la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) alignée sur le Processus PDDAA/NEPAD de l'Union Africaine. En effet, tout en appuyant financièrement et techniquement les Etats membres (15) à se doter de cadres cohérents et convergents de programmation au travers des Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles (PNIA) – qui condensent les priorités des Etats - la Commission a coordonné la réflexion pour dégager six (6) axes thématiques au niveau régional, dont le « Développement des Filières et des marchés » constitue un enjeu majeur. Mieux encore, pour hiérarchiser et planifier dans le temps les actions régionales, la Commission de la CEDEAO a fait approuver, lors du Conseil Extraordinaire des Ministres de Yamoussokro, le 22 octobre 2009, trois (03) « Programmes Fédérateurs et mobilisateurs » pour les cinq (05) ans à venir. Un mécanisme institutionnel de mise en œuvre a été aussi proposé et adopté, avec à la clef la mise en place d'un Fonds régional pour le financement du secteur de l'agriculture et de l'alimentation.

L'unanimité des donateurs régionaux a été faite autour du Commissaire en charge du Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (AERE) de la CEDEAO, M. Ousseini SALIFOU, sur les Programmes Fédérateurs. Aussi, la Conférence Internationale sur le Financement de

l'ECOWAP/PDDAA, que la Commission de la CEDEAO organise les **11 et 12 novembre 2009 à Abuja**, permettra de connaître les engagements des donateurs aux côtés de la Coopération Espagnole qui a déjà annoncé, au regard des progrès engendrés par la CEDEAO, un premier appui, immédiatement disponible, de 240 millions d'Euros pour 3 ans.

Le « plan d'action régional de lutte coordonnée contre la mouche des fruits », dans les 15 Etats membres de la CEDEAO, se trouve ainsi en bonne position pour recevoir des financements en vue de sa mise en œuvre rapide. Mieux, au niveau même de la Commission et afin de s'assurer que ce plan d'action ne connaîtra pas de retard dans sa phase opérationnelle, une proposition de dotation a été soumise au budget 2010, pour approbation, au Comité Administration et Finance de la CEDEAO, instance décisionnelle réunissant tous les pays membres, pour valider les documents de programme de chaque secteur d'intervention.

La Commission de la CEDEAO est donc déjà en train de mettre en œuvre la Déclaration de Bamako sur le plan d'action « mouche des fruits ». Cette déclaration est en parfaite cohérence avec le cadre global d'accord qu'est le pacte régional, qui sera signé en novembre 2009 et qui matérialise la nécessité d'un partenariat régional pour le développement du secteur agricole.

Pour toutes informations complémentaires, prière de s'adresser à :

Dr Rui SILVA
Directeur Agriculture et Développement Rural
Commission de la CEDEAO
silva_rui@yahoo.com

LA DECLARATION DE BAMAKO SUR LE PLAN D'ACTION DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE DES FRUITS POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Faisant état de nos profondes préoccupations concernant l'impact négatif considérable de la mouche des fruits sur la production et l'exportation de fruits et légumes;

Insistant sur la nécessité d'assurer des fruits et légumes de qualité pour la consommation locale aussi bien que pour l'exportation;

Réaffirmant les conclusions de l'étude de faisabilité sur les dégâts causés par la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest (étude ItalTrend) et des recommandations de l'atelier de validation de Bamako du 29 - 30 juillet 2008;

Réitérant notre engagement à mettre en place les mécanismes requis, au niveau national et régional, pour lutter contre la mouche des fruits;

Reconnaissant que la mise en oeuvre du Plan d'Action Régional destiné à lutter contre la mouche des fruits est fondamental pour l'accroissement de la production et l'essor du commerce des fruits et légumes de qualité supérieure d'origine ouest africaine;

Réitérant le besoin d'une réponse coordonnée pour lutter contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest conformément aux Principes de Paris sur l'Efficacité de l'Aide, notamment l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion des résultats et la responsabilité mutuelle;

Reconnaissant qu'il s'agit d'un programme régional avec des composantes nationales et non pas une juxtaposition de programmes nationaux avec une coordination régionale;

Rappelant que plusieurs programmes des bailleurs bilatéraux/ régionaux/ multisectoriels relatifs à la lutte contre la mouche des fruits sont actuellement en cours de mise en oeuvre dans certains pays d'Afrique de l'Ouest;

Soulignant que la lutte contre la mouche des fruits devra être entièrement intégrée dans la mise en oeuvre de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP);

Insistant sur la nécessité de poursuivre les programmes techniques et financiers en cours de mise en oeuvre, en veillant à ce que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre du Plan d'Action Régional de la lutte contre la mouche des fruits;



Déclarons les points suivants:

Nous, Etats Membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO):

(i) Validons les recommandations de l'étude complémentaire et le Plan d'Action Régional sur la lutte contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest élaborés par le COLEACP ;

(ii) réitérons notre engagement à accorder la priorité à la lutte contre la mouche des fruits au niveau des stratégies et documents de planification relatifs, entre autres, à la réduction de la pauvreté, au développement du commerce et de l'agriculture, au niveau national et régional;

Nous, partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux:

(i) validons les recommandations issues de l'étude complémentaire et le Plan d'Action Régional de Lutte contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest élaborés par le COLEACP;

(ii) réitérons notre engagement à assister la CEDEAO et ses pays membres à lutter contre la mouche des fruits, à la fois financièrement et techniquement, pourvu que les ressources le permettent, et à travers le renforcement des capacités, pourvu que les demandes de telle assistance soient basées sur l'appropriation nationale et soient canalisées selon les mécanismes appropriés;

(iii) réaffirmons que les actions de lutte contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest, comme indiquées dans le Plan d'Action Régional, orientent les activités futures des bailleurs au niveau régional et national, que ces activités soient dirigées à travers un fonds commun multi bailleurs ou à travers l'assistance bilatérale.

Nous, participants à l'atelier tenu à Bamako, Mali, convenons de la feuille de route suivante pour la mise en oeuvre du Plan d'Action Régional:

(i) la révision et la finalisation du Projet de Plan d'Action Régional conformément aux commentaires faits durant l'atelier pour le 15 octobre 2009 à la fin de la journée;

(ii) invitons les pays bénéficiaires à intégrer le Plan d'Action Régional comme une priorité au niveau des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA);

(iii) invitons la Commission de la CEDEAO à soumettre le Plan d'Action Régional final au Conseil des ministres pour adoption;

(iv) invitons la Commission de la CEDEAO et ses états membres à soumettre un résumé du Plan d'Action Régional pour la lutte contre la mouche des fruits dans le Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) qui sera soumis à la Conférence Internationale sur le Développement Agricole prévue au mois de Novembre 2009;

(v) recommandons que le Plan d'Action Régional soit présenté pour réflexion plus approfondie par les partenaires bilatéraux et multilatéraux à la prochaine réunion de l'Aide au Commerce de la CEDEAO prévue en 2010.

Suivi de population de mouches des fruits et techniques de lutte intégrées en vergers de manguiers au Sénégal.

Une étude publiée en juin 2008 rapporte des observations faites dans la région des Niayes au Sénégal sur les populations de mouches dans des vergers de manguiers avec différentes techniques de gestion intégrée (IPM).

Les techniques testées pour piéger les mouches sont : le méthyle eugénol (pour les mâles de *Bactrocera invadens*), le Terpenyle acétate (pour les mâles de *C. cosyra*) et d'autres attractifs plus communs localement (noix de muscade).

En techniques de lutte ont été retenus : la prophylaxie avec le ramassage des fruits à terre, le traitement attractif

et insecticide au GF-120, le piégeage avec des blocs d'aggloméré imprégnés au malathion + méthyle eugénol.

Les dynamiques de populations ont confirmé une bonne corrélation entre le nombre de mouches et la pluviométrie (apparition des mouches avec les premières pluies, niveau des populations suivant l'importance des précipitations). *C. cosyra* est vite 'dépassée' par les populations de *B. invadens* qui reste alors le ravageur principal.

Parmi les attractifs, le méthyle eugénol est le plus attractif et le plus rémanent. Faute de ce produit, la noix de muscade pilée reste attractive (bien qu'inférieure au méthyle eugénol), mais moins longtemps. Au cours de l'étude, malgré des conditions de réalisation imparfaites (calendrier d'intervention pas toujours respecté...) l'ensemble des techniques IPM a permis d'abaisser le niveau des fruits non commercialisables à 17 % de la production, limitant d'autant les conséquences économiques pour le producteur.

En savoir plus : voir document complet sur le site FANDC indiqué à gauche.

Les présentations et textes complets de l'Atelier de Bamako sont accessibles à partir d'une page dédiée dans le site du FANDC (Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce) : www.standardsfacility.org/Fruit_Fly.htm

Recherches sur les mouches des fruits à l'ICIPE

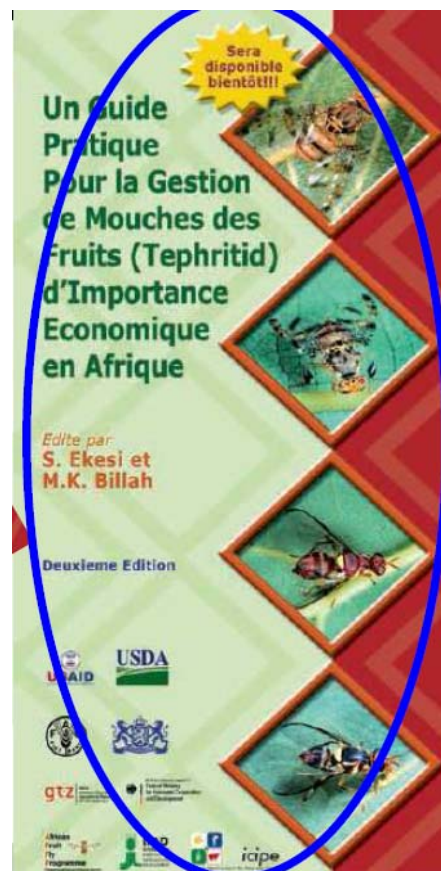
Sunday Ekesi, chercheur à l'ICIPE (International center of insect physiology and ecology), a présenté lors de l'Atelier de Bamako les travaux réalisés au Kenya par son organisation dans le cadre du Programme Africain contre les mouches des Fruits (AFFP). Ce programme, lancé en 1999 et poursuivi depuis 2005, a pour objectif de développer un dispositif de lutte intégrée efficace contre l'ensemble des mouches des fruits (IPM package) en Afrique.

Les études en cours à l'ICIPE portent sur :

- la bio écologie des mouches (dynamique des populations, études morphométriques, caractérisation moléculaire...)
- la lutte biologique (études sur 7 parasitoïdes du Sri Lanka et 2 de Hawaii)
- la lutte intégrée (utilisation de résidus de brasserie dans des pièges alimentaires, utilisation de champignons entomopathogènes)
- des traitements post récoltes (traitements au froid, à la chaleur)
- le renforcement des capacités des acteurs de la lutte (seconde édition imminente d'un guide pratique pour la gestion des mouches des fruits)

Des propositions de partenariat avec les programmes de l'IITA/CIRAD (basé au Bénin) et du CIRAD (Réunion) ont été formulées pour optimiser les actions.

En savoir plus sur ICIPE – « African Insect Science for Food and Health » : www.icipe.org



Si vous souhaitez résilier votre abonnement à la lettre d'information, merci d'adresser votre demande à :
documentation@coleacp.org

Des interceptions 2009 en hausse dans l'UE

Les interceptions de mangues africaines à l'entrée de l'UE ont continué de croître en 2009. Bien que les données soient encore incomplètes à fin août, elles ont déjà atteint le niveau de 38 interceptions, soit près du double du niveau enregistré en 2008 (21) et 70% du triste record atteint en 2007 (54 saisies).

C'est dire que la pression phytosanitaire exercée par les Téphritidées non-européennes ne se relâche pas. Elle se fait naturellement plus sentir en Afrique de l'Ouest d'où proviennent 85% des mangues ACP importées en Europe (27 200 tonnes sur un total ACP de 32 100 tonnes en 2008).

Le Mali est le plus touché et concentre 13 des 27 interceptions de mangues ouest africaines entre mars et juillet 2009. Malgré les précautions à la récolte et les efforts visuels du personnel chargé de déceler les piqûres de mouches en stations de conditionnement, le manque de moyens de détection plus puissants se fait cruellement sentir.

Bien en deçà de son voisin mais tout de même en 2^{ème} position parmi les origines les plus touchées d'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso a compté 5 interceptions en 2009. Outre les efforts de détection tout aussi intensifs de la moindre piqûre d'insecte avant conditionnement, ce résultat n'a pu être acquis qu'au prix d'un raccourcissement sévère de la durée de la campagne d'exportation. L'arrivée des pluies, à partir desquelles la pullulation des mouches phytophages s'intensifie, met un coup d'arrêt à la plupart des activités d'exportation.

C'est dire combien l'impact commercial, financier et social se fait lourdement sentir sur une des filières horticoles africaines les plus prometteuses à l'exportation. Ces résultats 2009 pourtant partiels des interceptions UE illustrent trop bien l'évidence et l'urgence d'organiser la prévention et la lutte contre les mouches des fruits au niveau des régions et du continent africain.

Catherine Guichard, Délégué Général du Coleacp

coleacp@coleacp.org



Participez à la lettre d'information

Enrichissez la lettre d'information et partagez votre expérience en nous adressant vos contributions. Pour cela, communiquez-nous votre texte (environ 200 mots) accompagné d'une illustration (photo ou graphique) avant le 15 de chaque mois. Votre article paraîtra dans le numéro suivant. Merci d'adresser vos contributions à:

COLEACP

Comité de Liaison Europe- Afrique- Caraïbes- Pacifique

5, rue de la Corderie - Centra 342
94586 Rungis Cedex - France

Tél. 33 (0)1 41 80 02 10 - www.coleacp.org

Contact : Catherine Guichard - catherine.guichard@coleacp.org

CIRAD

Centre de coopération internationale en recherche
agronomique pour le développement

TA B-DIR/PS3 - Boulevard de la Lironde
34398 Montpellier Cedex 5 - France
Tél (33) (0)4 67 61 55 77 - www.cirad.fr
Contact : Rémy Hugon - remy.hugon@cirad.fr

Interceptions UE de mangues en 2009 (janv./août) infestées par la mouche des fruits

Cause: TEPHRITIDAE	Interceptions Mangues 2009* (à fin août)		
	Nombre	Pays d'entrée	Période
Afrique de l'Ouest			
Burkina Faso	5	France	avril, mai
Côte d'Ivoire	2	France	mai à juillet
Ghana	2	Pays-Bas (1) Royaume Uni (1)	mai à juin
Mali	13	France	mars à juillet
Sénégal	4	France (2) Royaume Uni (1) Belgique (1)	juillet à août
Togo	1	France	mai
S/total AO	27		
Afrique du Centre			
Cameroun	9	France (8) Suisse(1)	février à juin
S/total AC	9		
Afrique de l'Est			
Kenya	1	France	février
Egypte	1	France	août
S/total AE	2		
TOTAL AFRIQUE 2009 (à fin août)	38		

* Source: Commission Européenne/OAV

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de :



www.standardsfacility.org

STDF Secretary / World Trade Organization
Centre William Rappard,

Rue de Lausanne 154, CH-1211 Geneva, Switzerland